

ETABLISSEMENTS

DE TYPE U et J

MEMENTO SECURITE INCENDIE

La commission de sécurité vous a prescrit la réalisation d'un memento sécurité

Ce document est un modèle pour les établissements de TYPE U et J

*Il doit être adapté à votre établissement pour être efficace en matière de formation de vos personnels**

Il vous suffit de préciser les procédures et les moyens de secours en place dans vos locaux et d'illustrer le document à partir de photographie dans les champs « visuels » ou localisation

Groupement prévention incendie - SDIS 85

** Cette action de formation doit avoir lieu dès son intégration (fait partie de la procédure d'accueil) et quelle que soit la durée du contrat.*

Elle peut être répétée annuellement en complément des formations à la manipulation des moyens de secours

Elle doit être consignée dans le registre de sécurité

Site :

Auteur :

Mise à jour :

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE SECURITE

La prévention incendie a pour but d'éviter l'éclosion d'un sinistre, de limiter sa propagation, de faciliter l'évacuation du public et l'intervention des secours dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Pour atteindre ces objectifs, la prévention mets en œuvre :

- Des moyens constructifs : stabilité au feu, résistance au feu, nombre de sorties...
- Des moyens techniques : alarme – moyens de secours ... (voir fiches ci-après)
- Des moyens actifs : consignes et procédures de prévention incendie, formation...

Cependant, toutes ces dispositions ne sont efficaces que si chacun d'entre nous en a connaissance et a conscience du risque.

La sécurité de l'établissement est l'affaire de tous...

L'incendie, dans notre établissement, doit être considéré comme un risque majeur compte tenu de notre population (patients alités à mobilité réduite).

L'incendie n'est pas une fatalité, c'est un incident, facile à éviter, facile à maîtriser. Si rien n'est fait, l'incident devient accident, voire catastrophe.

Face à un départ de feu, chaque minute compte ...

Moyens nécessaires



1^{ère} minute



2^{ème} minute



3^{ème} minute



4^{ème} minute

Or le délai d'intervention des sapeurs-pompiers peut aller de 10 min en zone urbaine à 25 min en zone rurale.

LES MOYENS CONSTRUCTIFS

Notre établissement est conçu de manière à ce qu'un feu prenant naissance dans un local ne puisse pas en sortir avant ½ heure.

Le feu ne peut se propager d'un étage à un autre.

Les escaliers sont sécurisés et mis à l'abri des fumées

Les étages sont recoupés en "zone". En cas de sinistre, les résidents sont déplacés d'abord horizontalement (de la zone sinistrée, vers la zone sécurisée) puis éventuellement verticalement, par les escaliers uniquement.

NE JAMAIS UTILISER LES ASCENSEURS DE LA ZONE SINISTRÉE POUR EVACUER.

LES MOYENS TECHNIQUES

Notre établissement est équipé d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A et un équipement d'alarme de type 1.

Ces équipements gèrent :

- ✓ La détection automatique incendie
- ✓ Les déclencheurs manuels (boitier bris de glace)
- ✓ L'alarme générale ou générale sélective
- ✓ Le déverrouillage des issues de secours
- ✓ La fermeture des portes et des clapets coupe-feu
- ✓ La mise en route du désenfumage

Des plans permettent d'exploiter les informations du SSI lors d'un déclenchement.

Pour lutter contre un départ de feu dans les premières minutes, vous avez à votre disposition des moyens de secours fixes ou mobiles

L'ensemble de ces équipements sont détaillés dans les fiches ci-après



PLAN D'INTERVENTION et D'EVACUATION

Description :

Plan schématique sous forme de pancarte inaltérable et détachable afin d'être mis à la disposition des services de secours.

Il représente tous les niveaux de l'établissement et précise l'emplacement :

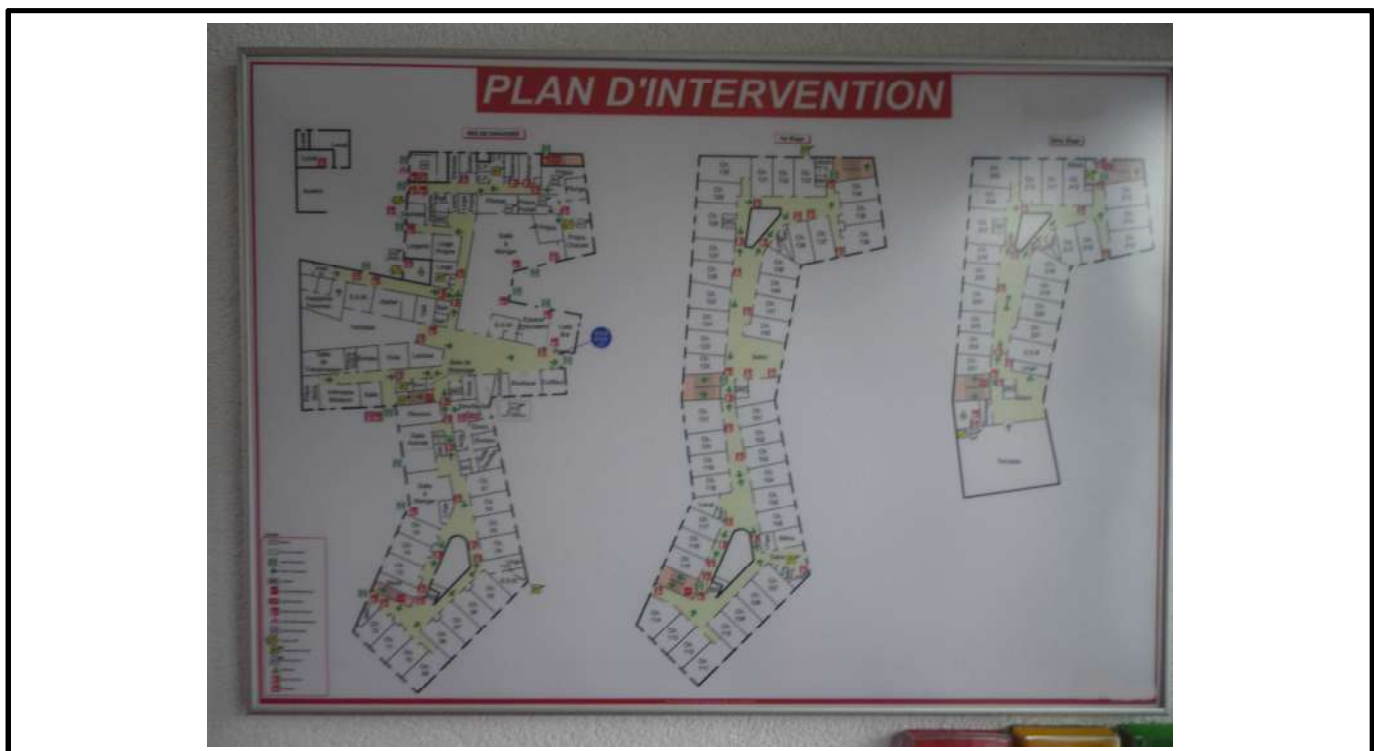
- Des issues de secours ;
- Des espaces d'attente sécurisés ou zones protégées ;
- Des locaux techniques et à risques particuliers (TGBT – chaufferie – réserves ...) ;
- Les organes de coupure d'énergie ;
- Les dispositifs de commande des moyens de secours (alarme - désenfumage ...) ;
- Les moyens d'extinction fixes ou mobiles.

Localisation :

Plan d'intervention situé à proximité de l'accès principal

Plan d'évacuation situé à chaque niveau à proximité des issues.

Visuels : (plan d'intervention de l'établissement à présenter et étudier)





SYSTEME DE SECURITE INCENDIE A L'ALARME GENERALE SELECTIVE

Description :

Le système de sécurité incendie gère la mise en sécurité de l'établissement et la diffusion de l'alarme générale sélective sans temporisation à partir d'un détecteur automatique d'incendie ou d'un déclencheur manuel.

L'alarme générale sélective permet de limiter l'information aux personnels dans l'ensemble de l'établissement. Pour cela, des tableaux répéteurs d'alarme, sur lesquels sont reportés les informations relatives à la localisation du sinistre, sont installés à chaque **niveau – aile – zone** afin d'informer le personnel affecté à la surveillance pour qu'il mette en œuvre le schéma d'organisation de la sécurité incendie.

Scénario de mise en sécurité :

Détection automatique incendie dans des locaux (chambre, locaux à risque):

- Diffusion de l'alarme générale sélective ;
- Déverrouillage des portes maintenues fermées pour des raisons d'exploitation ;
- Compartimentage de la zone protégée (portes et clapets coupe-feu)
- Désenfumage éventuel du local sinistré (selon la superficie et le niveau)
- Non arrêt des cabines d'ascenseurs implantées dans la zone sinistrée

Détection automatique incendie dans les circulations horizontales :

- Diffusion de l'alarme générale sélective ;
- Déverrouillage des portes maintenues fermées pour des raisons d'exploitation ;
- Compartimentage de la zone protégée (portes et clapets coupe-feu) ;
- Désenfumage de la circulation de la zone protégée ;
- Non arrêt des cabines d'ascenseurs implantées dans la zone sinistrée ;

La détection automatique incendie dans les combles et les circulations des niveaux ne recevant pas de public mets en œuvre la diffusion de l'alarme générale sélective

Procédure d'exploitation :

- **fiches réflexes en cas de déclenchement de l'alarme**
 - **personnel chargé de la surveillance**
 - **coordinateur (personnel d'accueil – direction)**
- **plans de zone à proximité de la centrale**

Procédure de réarmement :

- **A établir selon l'équipement de votre établissement**

Localisation : insertion de photos des équipements de votre établissement permettant de les localiser



1. Système de Sécurité Incendie
Unité de Signalisation
Unité de Gestion d'Alarme
Unité de commandes manuelles



2. Tableau répéteur d'alarme
par niveau avec report des
informations d'alarme feu et la
localisation de la zone de
détection



3. Indicateur d'action des
détecteurs situés à l'intérieur
des chambres visibles dans la
circulation



ISSUES DE SECOURS - ECLAIRAGE DE SECURITE

Description :

Les sorties, couloirs, escaliers sont identifiés par une signalétique et balisés par des blocs d'éclairage de sécurité d'évacuation, complétés par des blocs d'éclairage d'ambiance dans les locaux.

Les sorties peuvent être verrouillées par un dispositif électromagnétique asservi au déclenchement de l'alarme incendie. Un déclencheur manuel permet de déverrouiller les issues en cas de dysfonctionnement des automatismes ou de coupure électrique. Ce déclencheur peut être installé dans le local du personnel en charge de la surveillance.

Consignes d'exploitations :

- Maintenez libres de tout encombrement les sorties et les circulations horizontales
- Contrôlez régulièrement le fonctionnement de l'éclairage de sécurité

Visuels : Insertion photos des sorties et issues de secours de l'établissement afin de les visualiser



Bloc d'éclairage de sécurité d'évacuation (sortie) / Bloc d'éclairage de sécurité d'ambiance (locaux)



Balisage des cheminements - Déclencheur manuel de déverrouillage



LES PORTES COUPE FEU d'isolement des locaux et de recoupement des zones protégées

Description :

Portes coupe-feu d'isolement : limitent la propagation du feu en isolant le foyer dans le local (chambre ou local à risque) ou en isolant un local vis-à-vis d'un foyer extérieur.

Elles sont systématiquement associées à un ferme porte et peuvent être à fermeture automatique asservie à la détection automatique incendie.

Portes coupe-feu de recoupement: limitent la propagation du feu en isolant la zone protégée de la zone sinistrée et permettent ainsi le transfert horizontal des patients.

Leur fermeture automatique est asservie à la détection automatique incendie.

Aucun obstacle ne doit empêcher leur fermeture (cale, lien, mobilier, chariot de soin ...)

Modes de fermeture :

- Fermeture automatique en cas de détection incendie à l'intérieur ou l'extérieur
- Fermeture en cas de déclenchement de l'alarme générale sélective depuis un DM
- Fermeture manuelle préventive ou en cas de dysfonctionnement des automatismes

Visuels : *insertion de photos des équipements de votre établissement*



Description :

Permet de procéder à l'extraction des fumées afin de faciliter l'évacuation du public et l'intervention des sapeurs-pompiers tout en limitant la propagation du feu.

Il peut être naturel (sans moteurs d'extraction) ou mécanique (avec moteurs)

Il est composé d'amenées d'air, d'évacuations de fumées, de moteurs d'extraction et de boîtiers de commande dans le cas du désenfumage des escaliers encloisonnés.

Mode d'exploitation

- Déclenchement automatique en cas de détection dans les circulations horizontales ou dans les locaux désenfumés (hall - salon ouvert sur circulation – salle > 300 m²)
- Ouverture manuelle dans les escaliers encloisonnés ;

Localisation : *Insertion photos de vos installations*



Volets d'amenée d'air (basse) et d'extraction de fumées (haute) dans les circulations horizontales

NE RIEN STOCKER DEVANT LES AMENEES D'AIR



Commande de désenfumage et exutoire de fumées Escaliers protégés





LES MOYENS DE SECOURS MOBILES LES EXTINCTEURS

Description :

Appareils mobiles pour lutter contre un départ de feu et éviter son développement.

Ils sont répartis judicieusement dans l'établissement et doivent être fixés, signalés et être maintenus accessibles en tout temps.

Certains extincteurs sont adaptés aux risques particuliers (gaz - électricité - hydrocarbure)

Procédure d'utilisation :

En cas de départ de feu et avant toute progression ou ouverture de la porte d'un local :

- Munissez-vous d'un extincteur adapté aux risques ;
- Retirez le dispositif de sécurité (goupille – plomb) ;
- Percutez l'extincteur suivant les instructions (appareil à pression auxiliaire) ;
- Attaquez le feu à la base des flammes en contrôlant le débit.

Localisation : à adapter aux types d'extincteur réellement présents dans votre établissement



Extincteur à Eau pulvérisé AB
A pression auxiliaire
Avec ou sans additif
Feu matières solides et liquides



Extincteur Poudre ABC
A pression auxiliaire
Tout type de feu



Extincteur CO2 B (et C)
A pression permanente
Feu de liquide – Gaz
Adapté aux risques électriques



LES MOYENS DE SECOURS FIXES LES ROBINETS D'INCENDIE ARMES

Description :

Appareils fixes pour lutter contre un feu naissant et éviter son développement.

Ils sont répartis dans l'établissement de sorte à ce que tout point des locaux soit atteint par au moins 1 jet de lance.

Ils doivent être signalés et maintenus accessibles en tout temps.

Un manomètre doit permettre de contrôler la pression de l'appareil le plus défavorisé. Cette pression ne doit pas être inférieure à 2.5 bars.

Procédure d'utilisation :

En cas de départ de feu et avant toute progression ou ouverture de la porte d'un local :

- Munissez-vous de la lance ;
- Orientez le dévidoir de tuyau ;
- Contrôlez l'ouverture de la vanne d'alimentation ;
- Déroulez le tuyau en direction du départ de feu ;
- Ouvrez le diffuseur de la lance ;
- Attaquez le feu à bonne distance.

Localisation : *Insertion photos de vos installations*





COUPURE
D'URGENCE
ELECTRIQUE

DISPOSITIF DE COUPURES D'URGENCE MISE HORS TENSION GENERALE ELECTRIQUE

Description :

Permet de procéder à la coupure d'urgence électrique de l'établissement pour limiter la propagation du feu et faciliter l'intervention des équipes de secours

Il est associé à la coupure de la ventilation – climatisation afin d'éviter la propagation des fumées par les canalisations et de ne pas perturber le fonctionnement du désenfumage

La coupure peut également être faite directement au TGBT par l'intermédiaire du disjoncteur principal mais peut nécessiter une habilitation électrique correspondante.

Procédure d'utilisation :

En cas de problème électrique, de départ de feu ou la demande des sapeurs-pompiers :

- Brisez la glace et enfoncez le bouton coup de poing d'arrêt d'urgence électrique ;
- Appuyez sur le déclencher manuel d'arrêt d'urgence ventilation ;

Réarmez au moyen de la clé ou par rotation antihoraire avant de pouvoir réenclencher le disjoncteur au TGBT **(à adapter en fonction des équipements mis à disposition)**

Localisation : Insertion photos des boîtiers de coupure d'urgence et du TGBT – disjoncteur principal



Arrêt d'urgence électrique



Arrêt d'urgence ventilation



TGBT



DISJONCTEUR GENERAL



ARRET D'URGENCE ALIMENTATION EN ENERGIE APPAREILS DE CUISSON et de REMISE EN TEMPERATURE FONCTION DESENFUMAGE DES HOTTES

Description :

Permet de procéder à la coupure d'urgence **électrique et / ou en combustibles gazeux, liquide ou vapeur (à adapter à votre installation)** des équipements de cuisson et de remise en température pour limiter la propagation du feu et supprimer à la production d'énergie.

Il peut être associé à un boîtier de commande de l'extracteur de la hotte également conçue pour désenfumer le local et éviter ainsi la propagation du feu vers l'espace de restauration et autre locaux annexes.

Procédure d'utilisation :

En cas de départ de feu sur un appareil ou dans le local cuisine :

- Procédez à la coupure en énergie des appareils

Si le départ de feu a lieu dans le local cuisine :

- Activez le ventilateur d'extraction de la hotte pour évacuer les fumées

Localisation : *Insertion photos des arrêts d'urgence et commandes de hotte de vos cuisines*



Ventilation des grandes cuisines
Matériaux MO – conduit métallique & rigide (isolée)
Ventilateurs d'extraction 1 heure – 400°C (ouverte)



Arrêt d'urgence électrique appareils de cuisson
Vanne barrage gaz appareil de cuisson



Commande manuelle des ventilateurs d'extraction « évacuation des fumées »



LES VANNES DE COUPURE COMBUSTIBLES Installations de chauffage

Description :

Permet de procéder à la coupure d'urgence du combustible alimentant les équipements de chauffage (**gaz – fioul, à adapter à votre établissement**)

Il peut être associé à un boîtier coupure « force » (électrique) pour les chaufferies

Procédure d'utilisation :

En cas d'urgence (départ de feu dans l'établissement ou dans la chaufferie, **fuite de gaz** ou à la demande des sapeurs-pompiers) :

➤ Brisez la vitre et fermez la vanne gaz (position perpendiculaire au tuyau jaune)

Ou

➤ Brisez la vitre et tirez sur la vanne police (pour le fioul)

En cas de fuite de fioul dans le local chaufferie :

- Brisez la vitre et tirez sur la vanne police
- Endiguez puis recouvrez la flaque de sable

Localisation : Insertion photos de vos installations



Coupure du combustible GAZ



Coupure de la « force » électrique



Coupure du combustible FIOUL



Bac produit absorbant en cas d'écoulement

L'ALARME INCENDIE SONNE !!!

Pas de panique, dans la majorité des cas, il s'agit d'un incident technique. Néanmoins, **chaque** alerte doit être traitée comme s'il s'agissait d'une vraie.

Ne courez pas, gardez vos forces, marchez rapidement vers le report d'alarme ou vers la centrale incendie afin de connaître le lieu exact du sinistre.

Rendez-vous rapidement sans courir vers le lieu du sinistre éventuel.

Un indicateur d'action signale le local en feu.

Au passage, saisissez un extincteur à eau pulvérisée.

Effectuez la levée de doute selon la procédure ci-dessous, en cas de sinistre avéré :

Prévenez ou faites prévenir les secours.

CONDUITE À TENIR SI LE FEU EST DANS UNE CHAMBRE OU UN LOCAL

Touchez la porte. Une porte chaude peut signifier qu'un feu est de l'autre côté, baissez-vous et ouvrez doucement.

Si les conditions de température le permettent, que le feu reste localisé avec des fumées qui n'ont pas envahi toute la pièce : Agissez sur les flammes visibles, en percutant l'extincteur et en le vidant sur celles-ci.

Si le feu ne peut être maîtrisé et qu'une victime est à l'intérieur du local et si les conditions le permettent, tentez un dégagement d'urgence (*).

(*) Un dégagement d'urgence peut être tenté si :

- la victime est localisée depuis la porte,
- l'itinéraire de sortie est bien identifié et dégagé.

Dans tous les cas, ne pas prendre de risques inconsidérés. Prenez une bouffée d'air frais, retenez votre respiration, entrez, saisissez le pensionnaire et sortez-le rapidement puis **fermez la porte**.

Si la chaleur est importante, que le feu s'est développé dans le local avec des fumées importantes : refermez la porte et concentrez votre action sur l'alerte des secours et l'évacuation des occupants de la zone sinistrée vers la zone adjacente non sinistrée. Assurez-vous de la fermeture complète de toutes les portes coupe-feu de l'établissement.

CONDUITE À TENIR SI LE FEU EST DANS UN LOCAL QUELCONQUE

Mêmes conduites que pour une chambre, sauf que vous n'aurez pas d'évacuation de personnes à réaliser.

FICHE REFLEXE ALARME FEU PERSONNELS CHARGES DE LA SURVEILLANCE

Déclenchement de l'alarme incendie.

Je me rends à la centrale incendie ou vers un report d'alarme.

J'identifie le lieu du sinistre.

Je me rends sur le lieu du sinistre.

Je prends un extincteur avec moi.

J'effectue la levée de doute :

Si le sinistre est avéré : je fais prévenir les pompiers le plus tôt possible.

Avant de rentrer dans un local, je vérifie la température de la porte :

Si la porte est chaude, cela peut signifier qu'un feu est de l'autre côté.

Je me baisse avant d'ouvrir la porte.

Si les conditions de température, de développement du feu et des fumées le permettent :

J'essaie d'éteindre le feu.

J'essaie d'évacuer la victime par un dégagement d'urgence.

Je referme la porte.

Je procède au transfert des résidents de la zone sinistrée vers la zone non affectée.

Je m'assure de la fermeture de toutes les portes coupe-feu.

Je ne prends jamais de risques inconsidérés.

Je signale au coordinateur ou aux sapeurs-pompiers les éventuels manquants à l'appel ainsi que leur localisation approximative possible.

FICHE REFLEXE ALARME FEU COORDINATEUR SECURITE INCENDIE

Consulte le SSI dès le déclenchement de l'alarme

Identifie le lieu du sinistre

Orienté le PERSONNEL EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE
vers le lieu du sinistre

Veille à l'application des consignes à suivre
en cas d'incendie (fiche réflexe)

Appel les secours extérieurs
sapeurs-pompiers (0)18

Procède au recensement des résidents
et du personnel

Accueille, guide les secours et répond à leurs demandes
(coupure des fluides et énergies, système de désenfumage, VMC, etc)

Renseigne les secours dès leur arrivée sur :

la situation

la localisation du sinistre

le nombre total de personnes évacuées

le cas échéant le nombre de personnes
encore dans l'établissement, avec si possible leur localisation.

***Cette information capitale
doit être portée sans délais
aux services de secours dès leur arrivée***

SYNTHESE MEMENTO

VIGILANCE À TENIR POUR FAIRE FACE À UN INCENDIE

Grâce au bon fonctionnement des installations de sécurité incendie et/ou surtout à la vigilance et à l'efficacité du personnel, un départ d'incendie peut être maîtrisés et éviter de graves conséquences.

Demain cela peut être votre tour d'être le témoin direct d'un départ d'incendie, et ce jour-là, tous les patients et le personnel compteront sur votre efficacité, pour donner l'alerte et participer à la mise en sécurité des patients.

Ce jour-là, il faudra garder son sang-froid et être efficace.

Pour cela il faut anticiper :

- 1) Participer aux formations programmées
- 2) Dans votre service :
 - a. Repérer les lieux :
 1. où est la signalisation des sens d'évacuation ?
 2. les issues de secours sont-elles dégagées ?
 3. les circulations sont-elles dégagées ?
 - b. Reconnaître et repérer les équipements de sécurité :
 1. les extincteurs : présents, visibles et accessibles ;
 2. les indicateurs d'action au-dessus des portes ;
 3. la fermeture automatique des portes coupe-feu n'est pas entravée ;
 4. les déclencheurs manuels d'alerte ;
 5. les ouvertures des systèmes de désenfumage ;
 6. les vannes d'arrêt des fluides médicaux ;
 7. le plan d'évacuation ;
 8. pour mettre en sécurité les patients : connaître sa zone, et les zones voisines en cas de transfert horizontal
 9. les portes équipées de ferme-porte sont bien libres de fermeture ;
- 3) Lire toutes les consignes, notamment celles ci-après, tous les 6 mois pour être efficace de jour comme de nuit
- 4) Redoubler de vigilance en présence de patients à risque : tabagisme, trouble du comportement

Participez aux formations et exercices programmés

Informez-vous

Sensibilisez-vous

Donnez l'exemple

Comptant sur la compréhension et l'efficacité de tous, pour la sécurité de tous.